

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) publie le rapport 2023 sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles de Wallis-et-Futuna).

Ce nouveau rapport souligne la croissance toujours soutenue du nombre d'opérations de paiement scriptural dans la zone Franc Pacifique (+14 %), avec un usage particulièrement fréquent de la carte bancaire. À l'inverse, le nombre de chèques émis continue de reculer sensiblement. Toutefois, même si ce moyen de paiement est moins souvent utilisé que le virement et le prélèvement, les montants ainsi payés atteignent des niveaux moyens supérieurs à ceux des cartes bancaires et des prélèvements. La fraude sur les moyens de paiement scripturaux a marqué une baisse en 2023, malgré les nombreuses tentatives d'escroqueries enregistrées sur la carte bancaire.

L'année 2023 a encore été marquée par une forte croissance du nombre d'opérations de paiement scriptural

Sur les trois collectivités du Pacifique, le nombre d'opérations de paiement a atteint plus de 136,7 millions (+10 % sur un an). Avec 81,9 millions d'opérations, la Nouvelle-Calédonie concentre 60 % du nombre des transactions scripturales des collectivités françaises du Pacifique, quand la Polynésie française enregistre sur la même période 54,9 millions d'opérations. Le montant global des paiements scripturaux dans les collectivités françaises du Pacifique s'est élevé à 9 600 milliards de F CFP sur la période.

La carte bancaire est devenue le paiement réflexe pour les achats du quotidien

En nombre, avec 95,6 millions de paiements en 2023, l'usage de la carte bancaire, pour un paiement sur terminal ou pour un retrait d'espèces sur un DAB, a crû de plus de 21 %. Ce moyen de paiement concentre désormais presque 70 % du nombre total des transactions scripturales. Les paiements par chèque, qui marquent encore une baisse de leur fréquence, sont bien moins utilisés que les virements et les prélèvements.

En montant, la part des virements dans les montants totaux échangés par paiement scriptural se stabilise autour de 80 %, comme en 2022. Avec 7 704 milliards F CFP, les montants échangés par virement sont 10 fois plus importants que ceux portés par le canal des cartes bancaires.

Le montant de la fraude brute dans chaque collectivité française du Pacifique a baissé en 2023, après un pic enregistré en 2022

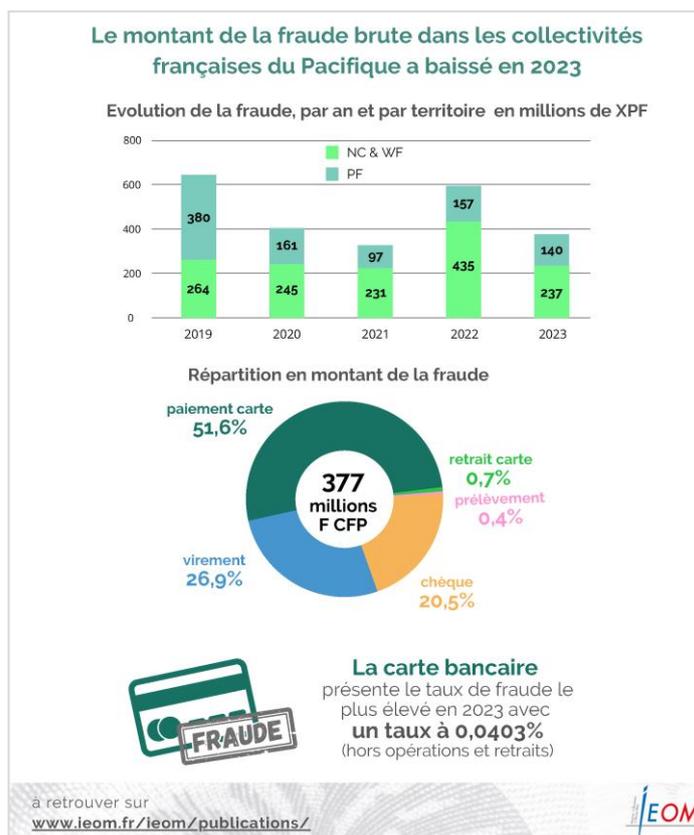
La fraude brute sur les moyens de paiement scripturaux a représenté 376,4 millions de F CFP en 2023, dont 236,7 millions de F CFP en Nouvelle-Calédonie et 139,7 millions de F CFP en Polynésie française. La carte bancaire a retrouvé en 2023 sa place de moyen de paiement le plus fraudé, en portant près de 52% des montants fraudés. Ce sont en particulier les opérations réalisées à distance au profit de contreparties hexagonales et étrangères qui portent les risques les plus élevés.

Toutefois, avec un taux de fraude sur les paiements carte (hors retraits DAB) qui s'établit au total à 0,0403%, la situation reste plus favorable que dans l'Hexagone (0,0564%). Seul le virement présente dans les collectivités du Pacifique un taux de fraude légèrement supérieur à celui observé dans l'Hexagone.

Face aux risques de fraude, les utilisateurs de moyens de paiement doivent faire preuve d'une vigilance constante. Un conseiller bancaire ne contactera notamment jamais un client pour lui demander son code de carte bancaire ou ses codes d'accès à l'espace de banque en ligne. Il faut se méfier de tout contact quand il n'est pas établi à l'initiative du client. Quelques rappels des bonnes pratiques en matière d'usage de ses moyens de paiement sont repris dans le rapport sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux que l'IEOM vient de publier.

À retrouver en ligne sur [notre site internet](#)

Dans le cadre de sa mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux (cf. article L. 721-24 du Code monétaire et financier), l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) publie annuellement un rapport sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux dans les trois collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna).



L'Institut d'émission d'outre-mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr